MÉMOIRE

Sur les distinctions qu'on peut accorder aux riches Laboureurs, par M. V.

TROISIÉME ET DERNIER EXTRAIT.

L'Auteur convaincu des grands avantages que l'agriculture pourroit retirer de la persévérance des Laboureurs dans leur profession, ne cesse de chercher par quels moyens il seroit possible de les y retenir & d'y engager leurs enfans. Nous avons déjà vu les prérogatives qu'il desiroit qu'on leur accordât, nous allons faire connoître celles qu'il propose encore.

M. V. demande que le Doyen des Laboureurs Propriétaires, & le Doyen des Laboureurs Fermiers, ne payent que la moitié de la Dîme sur les héritages qu'ils cultiveront. L'Auteur ne parle que de la dîme qui est relative au nombre des gerbes.

A ces distinctions lucratives, l'Auteur en ajoute d'honorifiques, & qui seroient en même-remps utiles à la Communauté. » Je » voudrois, dit-il, que ces vieillards res- » pectables par leur âge & leurs travaux, » qui joignent à une longue expérience les » lumieres du vrai bon sens & d'un esprit » droit, fussent les arbitres & même les ju- » ges de leurs cantons. On a confié à des » Marchands l'exercice de la Jurisdiction » consulaire, pour décider des questions de » commerce entre les Commerçans; nos » anciens Laboureurs régleront plus faci- » lement encore la plus grande partie des » différends qui surviennent entre les La- » boureurs & les autres Habitans de la » campagne; quand ils n'exerceroient d'au- » tres fonctions que celles qui sont con- » fiées en Angleterre aux Juges de Paix, » quel bien n'en résulteroit-il pas? Que » d'argent, que de journées épargnées pour » l'agriculture, s'ils assoupissoient, s'ils ac- » commodoient dans sa naissance un seul » procès entre deux Laboureurs. »

Comme il est toujours prudent de se mettre en garde contre les foiblesses de l'humanité, il paroîtroit à propos que les anciens Laboureurs d'un canton fussent les Juges de paix d'un autre Village. On accorderoit à ces nouveaux Juges la police intérieure des Villages au sujet des mésus, des anticipations, des sur-taux; on les chargeroit de faire exécuter les réglemens pour les cabarets, les jeux & les autres objets qui ont mérité l'attention des Juges Supérieurs; on leur confieroit le soin de faire rendre & d'arrêter les comptes des Collecteurs; ils veilleroient à l'entretien & à la réparation des chemins qu'on nomme *fineraux*, surtout de ceux qui communiquent d'un Village à un autre; enfin, ils feroient exécuter les réglements sur les haras.

M. V. souhaiteroit que toutes ces distinctions s'étendissent aussi sur les filles de Laboureurs, pourvu qu'elles épousassent le fils d'un Laboureur; il demande que les nouveaux mariés soient exempts de la taille pendant les deux premieres années de leur mariage, & pour augmenter la dot des nouveaux mariés, il propose de faire cultiver pour eux un canton pris dans les communes. Ce champ, dit-il, seroit appellé le *champ du mariage*. Les deux plus anciens Laboureurs, exempts de taille, fourniroient les semences nécessaires, les autres Laboureurs le cultiveroient par corvée, & l'on formeroit un petit troupeau pour avoir les engrais nécessaires. La récolte seroit partagée entre les deux ménages des premiers mariés depuis la récolte précédente; pourvu que les mariés résidassent dans le lieu, exerçassent le labourage, & fussent enfans de Laboureurs.

» Je pourrois finir, dit l'Auteur, par » tracer le tableau riant qui se présente à » mon imagination. Je vois l'aisance renaî- » tre dans nos campagnes, nos Villages se » repeupler, les terreins incultes se cou- » vrir de moissons abondantes. Je vois nos » Laboureurs contens, vivre sans autre am- » bition que de laisser à leur postérité, avec » les mêmes champs qui leur ont procuré » l'aisance, l'exemple de leurs travaux & » d'utiles leçons pour en retirer encore un » produit plus considérable.

Telles sont en général les idées patriotiques de M. V. Nous ne doutons point que le public n'applaudisse au jugement de l'Académie de Caen.

CULTURE DU CHÊNE.

Extrait des observations & expériences sur diverses parties de l'agriculture, par M. Formanoir de Palteau.

Si le friche n'est pas trop vieux, ni trop couvert de bruyeres & autres arbustes, pour

être entamé par la charrue, il faut mettre le feu aux bruyeres par un temps ſec ou de gelée en prenant toutes les précautions poſſibles pour que l'incendie ne gagne pas les lieux voiſins. On labourera enſuite avec une bonne charrue fortement attelée, & après ce labour on ſemera environ un ſeptier de gland par arpent, avec la quantité d'avoine uſitée dans le pays, & l'on recouvrira le tout avec la herſe. Cette quantité de gland paroîtra conſidérable, mais il faut obſerver que ce fruit a une multitude d'ennemis, tels que le geay, la pie, le corbeau, le mulot, qui trouvent moyen d'en enlever une grande partie avant qu'il ſoit levé; & lorſqu'il a fait ſa pouſſe, il craint la gelée, les coups de ſoleil, la chenille & le hanneton.

Dans un terrein en culture, on peut retrancher un tiers de la ſemence. Le gland ainſi ſemé veut être foſſoyé & ſoigneuſement gardé contre les attaques des beſtiaux de toute eſpece, mais ſi le fond n'y eſt pas abſolument propre, le chêne ſera trente ans avant que de donner un produit paſſable, quand même le gland auroit très-bien levé.

Si l'on veut diminuer les frais de culture, on peut, pendant l'automne, lorſque la terre ſera trempée, tirer une raie profonde avec une bonne charrue, en tirer une ſeconde à côté, comme on fait lorſqu'on enraye un champ, ce qui formera un petit ſillon. Au printemps, lorſque la terre ſera meurie, on y ſemera le gland fort épais, & l'on paſſera par-deſſus une petite herſe faite exprès pour recouvrir le gland ou la chataigne.

On pourroit cependant herſer le petit ſillon avant que d'y jetter le gland, qu'on placeroit enſuite à la main avec un outil fort léger, & l'on recouvriroit après avec de la terre émincée. L'opération ſeroit plus ſure, mais elle couteroit beaucoup plus; on peut laiſſer trois à quatre pieds d'intervalle entre chaque ſillon.

Ne manquez jamais avant la culture de brûler les bruyeres s'il y en a.

Si le terrein n'eſt pas abſolument pierreux, & s'il tient de l'argille, on peut, dans les intervalles planter du bouleau. Il abritera le chêne, & pendant la crue de ce dernier, qui eſt toujours lente, il donnera de belles pouſſes dont on pourra tirer parti, & par ſucceſſion de temps, celui des deux bois qui s'y plaira le mieux l'emportera ſur l'autre.

Si le friche eſt trop vieux, & ſi les arbuſtes qui le couvrent ont de trop groſſes racines pour être emportées par la charrue, on peut, après en avoir brûlé la ſuperficie, planter en pot, c'eſt-à-dire, faire de quatre pieds en quatre pieds ſur tous ſens, des trous de 15 à 18 pouces en quarré. On commence par enlever le gazon & toutes les racines qui y tiennent; on en ſecoue la terre ſur le trou dont on met enſuite en culture toute l'étendue, on y place ſept à huit glands qu'on couvre légerement de terre, cette eſpece de ſemence ne voulant pas être enterrée profondément, d'autant que la racine pyramidale s'enfonce d'elle-même, & les deux lobes du gland craignent pour s'ouvrir d'être gênés par le poids de la terre qui empêcheroit l'arbriſſeau foible dans ſa naiſſance, de percer & de monter en l'air.

Cette façon d'opérer a cependant un inconvénient, qui ſouvent perd la plantation en tout ou en partie; les bruyeres quoique brûlées, repouſſent & croiſſent fort vîte. Leurs racines alors deſſéchent la terre au fond du trou, & alterent celles du plant, pendant que ſa cime environnée de celles des mêmes bruyeres, ne reçoit pas la douceur que les vents frais pourroient lui procurer pendant les chaleurs de l'été, & ſupporte les rayons du ſoleil dans toute leur force, dont elle eſt deſſéchée. Je n'y connois d'autre remede que d'arracher & de déraciner la bruyere autour des trous; mais cette opération eſt couteuſe.

Quelquefois on hazarde d'y mettre une ſeconde fois le feu, mais il faut que le plant ſoit fort, car autrement on riſqueroit de le deſſécher & de tout perdre.

On pourroit encore mieux faire dans ces mêmes friches impraticables à la charrue. Après avoir brûlé les arbuſtes, on tracera des raies ſur le terrein de ſix pieds en ſix pieds, & l'on mettra en bonne façon à la pioche, le long de chaque raie une platte-bande d'un pied & demi de large, ce qui ne prendra que le quart du terrein. On fera cette opération le plus long-temps qu'on pourra avant la plantation, afin que les terres ayent le temps de meurir; on donnera une ſeconde façon au mois de Mars, elle ſera peu couteuſe; on ſemera enſuite au milieu de la platte-bande un rayon de gland,

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 30 Juillet.

AGRICULTURE.

Sujets de prix.

L'Acad. R. des Sciences de Stockholm, a propoſé pour ſujet du prix de l'année 1769, la queſtion ſuivante. *De quelle maniere un pays qui a peu de Cultivateurs, peut-il tirer le plus grand avantage du petit nombre de ſes Habitans ?* Et pour ſujet de prix de 1770, *d'indiquer quels ſont les moyens qu'on doit employer pour l'encouragement de l'Agriculture, relativement à la ſituation préſente de la Suede.*

Extrait des Papiers Anglois.

Des lettres de Newyork portent qu'on a découvert depuis peu ſur les côtes de Terre-Neuve une eſpece d'herbe de mer, dont au moyen d'une préparation très-courte, il eſt poſſible de faire du papier à écrire auſſi beau qu'il en ſoit jamais ſorti des manufactures de la Grande Bretagne.

Tous les peuples ne reſſemblent pas aux Anglois qui ne mangent de pain que celui qui eſt fait avec le plus beau froment. Les Payſans de Norwege ne ſe nourriſſent que d'un pain groſſier fait avec de l'avoine, qui eſt le grain le plus commun parmi eux. C'eſt une ſenſualité que d'y mêler un peu de riz, & ils ne ſe la permettent que dans leurs feſtins. Quand l'avoine eſt rare, ils en mêlent une certaine quantité avec une autre plus conſidérable de la liqueur qui découle du bois de ſapin dont ils font un pain amer & fort peu nourriſſant.

Nous apprenons de Conecticut, dans la Nouvelle-Angleterre, qu'on a découvert dans les bois qui ſont aux environs, la véritable ſalſepareille. Un baril plein de cette racine précieuſe, & peſant environ trente livres, a été envoyé à la Société des Arts & des Sciences, en conſéquence des prix propoſés par cette Société, & dont elle a fait inſérer l'annonce dans tous les papiers publics.

On a envoyé de Quebec quelques échantillons de fer blanc trouvé dans le pays. Cette eſpece de minéral attire d'autant plus l'attention des curieux, qu'il eſt rare de trouver du fer de cette couleur.

Un ingénieux Méchanicien a inventé une machine qui tient le milieu entre une forme pour des bas & un métier à fabriquer des mitaines & des ceinturons. Cette machine a la propriété de recevoir toutes ſortes de figures, il y a long-temps qu'on s'applique aux méchaniques, mais il faut convenir que cet Art n'a jamais été porté au point de perfection où nous le voyons aujourd'hui.

Il eſt arrivé depuis peu de l'Amérique ſeptentrionale, une charrue à ſemoir d'une conſtruction ſinguliere ; les prix offerts par la Société ont donné lieu à cet envoi.

LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres de la Société d'Agriculture de Paris, à MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.

Messieurs,

On ne ſçauroit trop louer votre zele pour

le bien de l'Agriculture, & les obſervations que vous avez publiées dans la Gazette N°. 53 de cette année, en ſont une nouvelle preuve. Vous avez raiſon de vous élever contre ceux qui ſoutiennent (très-mal à-propos) qu'on ne doit point chauler le froment & les autres grains ſemés en Mars, parce que les enſemencées du printemps ne ſont point ſujettes à la carie, &c. Ceux qui adoptent ou publient de tels ſyſtêmes ne ſont nullement fondés ſur l'expérience. On ſe contente ſouvent d'éprouver une choſe deux ou trois fois, on conclud de-là que ſi l'on a réuſſi, on réuſſira toujours ; mais ces deux ou trois expériences heureuſes auront ſouvent été ſecondées ou par la bonne nature d'un ſol, ou par des ſaiſons favorables. Lorſqu'on veut être bien aſſuré d'une expérience, il ne faut jamais ſe laſſer de la répéter dans différentes natures de terres & dans des années qui ne paroiſſent pas favorables. Je n'ai adopté & publié mon chaulage qu'après un grand nombre d'années d'expériences. J'avois cru qu'on pouvoit ſe diſpenſer d'ajouter la chaux aux autres ingrédiens que j'ai annoncé dans les Gazettes & dans *mon Agriculture expérimentale*, parce qu'en effet mes grains avoient très-bien réuſſi avec ma liqueur ſans chaux; mais je me ſuis apperçu depuis qu'il y avoit de certaines terres qui l'exigeoient abſolument ; ainſi je conſeille d'employer cet ingrédient avec les autres. Ceci eſt une nouvelle preuve de ce que j'ai avancé qu'il faut faire de longues expériences pour être bien sûr de ſon fait.

Le grain chaulé ſuivant ma méthode ſe trouve plus fort, plus nerveux, pour ainſi dire, & par conſéquent plus en état de réſiſter aux intempéries des ſaiſons; il n'eſt pas ſi ſuſceptible des vapeurs malignes qui s'élevent de la terre & qui cauſent la carie, la rouille, la nielle, &c.

Il eſt démontré que les grains ne ſont ſujets à ces maladies que par les intempéries de l'air & par les mauvaiſes vapeurs qui ſortent de la terre, & qu'ils n'en ſont attaqués que dans un ſol mal ſain dont on n'a pas corrigé la mauvaiſe nature par les labours & les engrais convenables, & enfin par le chaulage. J'ai vu dans ces ſortes de terres des épis pourris avant que d'être ſortis du fourreau. On ne doit point être ſurpris de trouver ſur une même tige pluſieurs épis dont les uns ſont bons & les autres mauvais. La raiſon en eſt ſimple. Comme chaque épi a ſa racine, & que cette racine pompe de bons ou de mauvais ſucs, ſuivant l'endroit où elle ſe trouve, la plante qui n'a pas pris de bonne nourriture, reçoit plus facilement les impreſſions des mauvaiſes vapeurs. Il eſt auſſi facile de donner la raiſon pourquoi on voit le côté d'un épi bruiné ou tout charbonné, pendant qu'un autre n'eſt que teint, un autre rouillé, & enfin l'autre très-ſain. En voici la cauſe.

Lorſque les mauvaiſes exhalaiſons s'élevent de la terre, elles ſuivent le mouvement du vent. La partie de l'épi qui s'en trouve frappée en plein, ſe charbonne & ſe pourrit ; celle qui ne reçoit la vapeur qu'obliquement, eſt ſimplement teinte, & celle qui l'a reçue plus foiblement eſt encore moins endommagée. Comme la quatriéme partie s'eſt trouvée à l'abri, elle eſt reſtée entiérement ſaine. Si les épis ſont entiérement penchés vers la terre, ils reçoivent toute la malignité, & alors l'épi eſt totalement gâté.

Je termine mes obſervations en conſeillant avec vous, Meſſieurs, le chaulage de tous les grains qu'on ſeme au printemps, bled de Mars, orge, veſce, pois, *&c.* même l'avoine, car j'en ai vu quelquefois qui étoit bruinée. Je puis aſſurer qu'en labourant comme il faut, & en planches bombées, en employant les engrais convenables, en chaulant la ſemence, & en l'enterrant avec la herſe, & non pas avec la charrue, les grains ſeront en état de reſiſter aux intempéries des ſaiſons, aux mauvaiſes vapeurs du ſol, & qu'on aura des récoltes très-abondantes.

RÉPONSE

A l'Anonyme qui ſigne Hic Fame, *par un qui ſigne* Hic Siti, *touchant la graine vierge des vers à ſoie.*

MONSIEUR,

En parcourant la ſuite de vos obſervations ſur les vers à ſoie (*a*) où vous dites de fort

(a) *Gazette d'agriculture N°. 55.*

bonnes choſes, j'ai été ſurpris d'y trouver une fauſſe doctrine touchant la graine produite ſans accouplement. On doit éviter autant qu'on le peut d'accréditer les erreurs populaires, ſur-tout en certaines matieres, qui intéreſſent le bien public. Je connois nombre de femmes qui penſent comme vous à cet égard, & vous ne ſerez pas fâché que je vous cite une expérience auſſi ſimple que déciſive, pour vous faire revenir de votre opinion & vous épargner les recherches que vous méditez, pour éclaircir ce point de phyſique.

On appelle ici *graine pucelle* ou *graine vierge*, celles que les femelles pondent ſans un accouplement préalable avec le mâle. bien des gens ſont dans la perſuaſion que cette graine eſt auſſi féconde que l'autre, & quelques uns pouſſent la crédulité juſqu'à lui donner la préférence. Pour tirer ceci au clair, il eſt à propos de faire obſerver que dans bien des occaſions on prend pour *graine vierge* celle qui ne l'eſt pas. Il arrive ſouvent que des vers ſortis de leurs coques s'accouplent & ſe ſéparent d'eux-mêmes, pendant que la perſonne qui les ſoigne eſt abſente, & que voulant enſuite unir quelqu'une de ces femelles avec un mâle, elle le rejette conſtamment, ce qui fait croire qu'elle en a une averſion naturelle; on met ces ſortes de femelles à part, & l'on a ſoin de ne pas mêler la graine qui en provient avec celle qui a été pondue après des communications viſibles. Il y a auſſi des femelles qui étant négligées par les mâles trop peu nombreux, ou aſſociées avec des ſujets hors d'état de ſervice, viennent à pondre ſans avoir eu aucune union, & l'on en met la graine à part. Or, parmi cette portion de graine qui paſſe pour être *toute vierge*, il n'eſt pas douteux que celle, qui eſt l'ouvrage d'un accouplement clandeſtin, puiſſe produire d'excellens vers, tandis que le reſte n'eſt abſolument bon à rien, & voilà ce qui a induit en erreur.

Mais ſi nous jettons nos regards ſur la reproduction de tous les animaux, nous verrons qu'elle dépend par-tout du concours des deux ſexes, & cette loi générale manqueroit ſon but ſi quelque individu de l'eſpece pouvoit être produit d'une maniere contraire au cours général de la nature. Nous voyons des poules dépourvues de coq, pondre des œufs, en tout ſemblables aux autres, avec la ſeule différence, qu'il n'en peut ſortir aucun poulet, quelque ſoin qu'on prenne d'ailleurs pour les faire éclore, parce que le germe n'en a pas été fécondé par le coq. Or, la comparaiſon eſt des plus juſtes. On connoît que la graine eſt véritablement vierge quand elle conſerve toujours ſa couleur *jonquille*; tandis que l'autre, dans l'intervalle de quelques jours, paſſant ſucceſſivement ſous différentes nuances, ſe fixe enfin à la couleur cendrée. Regardez donc comme nulle toute la graine jonquille que vous appercevrez parmi celle de couleur de cendre.

M. l'Abbé de *Sauvages*, qui mérite d'être cru ſur cette matiere, le déclare ainſi formellement dans celui de ces excellens Mémoires où il traite de la couvée de la graine. (*a*) Mais pour vous guérir tout-à-coup, Monſieur, d'une idée qui vous fait illuſion, voici une expérience que vous pourrez répéter à peu de frais, & dont je me ſervis, il y a deux ans, pour convaincre d'habiles taiſeuſes de graines qui ſoutenoient votre ſentiment. Vous ſçavez que les coques des femelles ſe diſtinguent aiſément de celles des mâles. Je m'en fis donner *huit* que je logeai dans autant de petites cellules de carton, placées dans un tamis pour leur laiſſer un air libre, & je fermai ces huit cellules du côté oppoſé à la toile, avec un chifon d'étoffe noire pour ſervir à dépoſer les œufs. Ce tamis fut expoſé dans un lieu ni froid ni chaud; j'attendis long-temps la ponte, (10 à 12 jours:) je déſeſpérois preſque de la voir arriver, lorſqu'elle ſe fit enfin à ma grande ſatisfaction. La graine fut pondue par chaque animal ſur le carton même de chaque cellule: elle fut d'abord jonquille & ſe ſoutint ſous cette couleur pendant un aſſez long-temps, après lequel la plus grande partie s'applatit, ſe deſſécha & fut réduite en pouſſiere. Je m'arrête ici pour ne pas vous diſtraire d'une expérience qui pourra vous ouvrir les yeux.

Je ſuis, *&c.* HIC SITI.

P.S. J'oubliois M. de vous faire obſerver

(*a*) *Imprimés à Niſmes chez Gaudes Lib.*

que les perſonnes les plus expérimentées, conviennent toutes qu'un mâle ſuffit pour ſervir deux femelles : ce ſeroit donc une perte volontaire que de mettre autant des uns que des autres; comme on riſqueroit d'avoir beaucoup de graine inférieure ſi l'on mettoit plus de deux femelles contre un mâle, il y auroit un moyen bien ſimple d'éclaircir cet article, pour quelqu'un comme vous, qui ſe plaît aux expériences. Ce ſeroit de faire ſervir ſéparément trois femelles par un ſeul mâle, & de mettre les trois pontes à part avec des étiquettes pour pouvoir diſtinguer le produit de chaque accouplement. Six ou huit jours après, lorſque la graine auroit pris ſa couleur naturelle, on obſerveroit s'il ne ſe trouveroit point de graine jonquille parmi la cendrée, & dans le cas où les trois portions ſeroient totalement cendrées, on en concluroit qu'un mâle peut ſervir validement juſqu'à trois femelles. Si l'on trouvoit de la graine jonquille dans la derniere ponte, & point dans les deux autres, on ſe décideroit pour ne donner que deux femelles à chaque mâle. Finalement, ſi la ſeule premiere ponte ſe trouvoit exempte de jonquille, ce ſeroit une marque que pour aller à la perfection, il faudroit employer autant de mâles que de femelles. Je ne pouſſerai pas plus loin les combinaiſons qu'on peut faire de cette expérience, & les lumieres qu'on en peut tirer, ſur-tout en la répétant pluſieurs fois. Je me borne à vous l'inſpirer, ainſi qu'aux curieux en ce genre; car on trouve preſque toujours quelques graines jonquilles parmi la cendrée, & la cauſe n'en eſt pas difficile à deviner.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juin 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AMIENS.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	s.	d.
Abbeville.	29*	3	10
AMIENS.	32	6	3
Boulogne.	31	2	2
Calais.	33*		
Doullens.	31	17	10
Montdidier.	30	17	6
Peronne.	30	5	7
St. Quentin.	30	2	10
S. Vallery.	30	4	

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	31		
Pain la liv.		3	8
Avoine le ſ.	7	17	1
Foin le q.	1	6	4
Paille le q.		17	2

BOURGES.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	s.	d.
BOURGES.	17	5	7
Chateauroux	17		3
Dun le Roi.	15	12	
Iſſoudun.	16	12	9
La Charité.	19*	4	
La Chaſtre.	15	3	1
Le Blanc.	19	2	6
St. Amand.	15*	2	
Sancerre.	17	9	6
Vierzon.	15	9	7

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	16	16	2
Pain la liv.		1	11
Avoine le ſ.	5	13	1
Foin le q.	1	14	6
Paille le q.		17	9

ORLÉANS.

LIEUX des Marchés	PRIX. l.	s.	d.
Beaugency,	26	17	
Blois.	23	2	3
Chartres.	29*	5	9
Châteaudun.	25	10	
Clamecy.	24		
Dourdan.	29	4	4
Gien.	22	16	
Montargis.	21*	5	1
ORLEANS.	26	5	9
Pithiviers.	27	11	
Romorentin.	23	12	
Vendôme.	25	5	3

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	24	11	2
Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	6	18	2
Foin le q.	2	5	
Paille le q.	1	1	10

COMMERCE.

DE PHILADELPHIE, *le 26 Mai 1768.*

LE Sloop *Lloye*, Capitaine Roger, eſt arrivé ici le 22 de ce mois de Montferrat, en dix-neuf jours. Nous apprenons par ce Bâtiment que le ſoulevement des Negres dans cette Iſle eſt entiérement étouffé; que ſept d'entr'eux ont été exécutés, & qu'il y en a un grand nombre qui ſont condamnés à mort.

DE LONDRES.

On publie que les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales ont eu en vue d'établir un Gouvernement, indépendant ſur la côte de Coromandel, où la Compagnie poſſéde des terres qui ont environ huit cents milles d'étendue le long de la côte, & plus de largeur que l'Angleterre n'en a dans aucune de ſes parties. Ces terres ſont plus riches & plus abondantes en articles de premiere néceſſité, qu'aucune de nos Provinces, & elles ſurpaſſent généralement les meilleures des nôtres en fertilité.

Il ne s'eſt rien paſſé de remarquable dans l'Aſſemblée générale de la Compagnie des Indes, du Mercredi dernier 6 Juillet. On y a propoſé à la vérité de nommer cinq d'entre les Directeurs, leſquels ſont Membres du Parlement, pour traiter des affaires de la Compagnie avec le Gouvernement, mais comme les Directeurs ont déclaré qu'ils avoient déjà pris eux-mêmes cette réſolution, la propoſition a été rejettée, & l'aſſemblée a été ajournée au 8 de ce mois.

Le *Lathaue*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, Capitaine *Moffatt*, eſt arrivé en bon état de la Chine à l'Iſle de Wight. Il étoit parti des Dunes le 16 Décembre dernier.

Les cargaiſons du *Comte de Middleſex*, venant de Bencoolm, & de l'*Europa*, venant de Bengale, tous deux Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, conſiſtent en plus de 10,000 pieces de différentes eſpeces de marchandiſes, 7700 liv. de benjouin, 26, 900 liv. de caſſe, 755,400 liv. de poivre, 23,700 liv. de poivre blanc, 57,500 liv. de ſoie crue, 67,500 liv. de bois de teinture, & 345,000 liv. de ſalpêtre.

Le ſieur Haſſel, Capitaine du Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Middleſex*, qui eſt arrivé de l'Inde dans la Tamiſe, a rencontré le *Gros Venoo*, auſſi Vaiſſeau de la Compagnie, le 27 Mars, à la hauteur du Cap, & en bon état.

EXTRAIT

D'une lettre d'un Marchand Anglois établi à Veniſe.

Pendant que nous gémiſſons ſur tous les malheurs qu'occaſionne la décadence de notre commerce, nous avons au moins la conſolation & la ſatisfaction de voir dans la perſonne du ſieur *James Wright*, Miniſtre du Roi auprès de cette République, le plus grand zele & la plus grande attention pour nos intérêts. Je puis vous aſſurer qu'il n'eſt pas moins eſtimé & reſpecté du Sénat que de nous autres Marchands. Parmi pluſieurs autres avantages dont nous lui ſommes redevables, il a découvert un ancien décret qu'il a fait confirmer depuis par un autre relativement aux affaires contentieuſes des Marchands Anglois établis en cette Ville. L'objet de ce decret eſt un des priviléges les plus avantageux que puiſſe jamais obtenir une Nation étrangere. Il eſt ſurprenant qu'un pareil privilége ſoit reſté enſeveli dans l'oubli un ſi grand nombre d'années, & juſqu'à l'arrivée de ce Miniſtre.

Si l'on avoit eu connoiſſance de ce privilege plutôt, & qu'il eût été maintenu dans ſa vigueur, les Sujets de Sa Majeſté qui commercent dans les États de la République, auroient épargné bien des milliers de livres ſterl. Quoi qu'il en ſoit, je penſe que nous n'avons plus à craindre le retour d'un pareil oubli, notre Miniſtre nous ayant envoyé à tous des copies de tous les privileges dont la Nation Britannique jouit ici, ainſi que des decrets relatifs à ce même avantage, par rapport à nos affaires litigieuſes.

COMPAGNIE DES INDES.

Chargement du Vaiſſeau le Duc de Praſlin, *venant de Bengale, arrivé à l'Orient le 27 Juin 1768.*

SÇAVOIR.

Marchandiſes de Bengale.

28823 pieces garas blancs; 13040 pieces baſſetas blancs; 300 pieces Sanas; 1118 pieces hamans; 6825 pieces caſſes; 1906 pieces tanjebs; 1630 pieces mallemolles; 495 pieces térindannes; 74 pieces nenſouques; 869 pieces doréas; 1600 pieces baſins, 6800 pieces mouchoirs divers.

Marchandiſes de Daka.

560 pieces tanjebs; 597 pieces mallemolles; 339 pieces térindannes, 800 pieces nenſouques; 2500 pieces doréas; 1644 pieces broderies diverſes.

Marchandiſes prohibées.

100 pieces guingans de Bengale, de coton.

Marchandiſes au poids.

17393 liv. ſoie tanny, de ST. N°. 1 à 5.—
3747 l. dito de idem N°. 10 à 12.
A
5064 l. dito de ST. N°. 1 à 4.
1321 l. dito de SC. N°. 4 & 5.

27521 livres.

7701 liv. lacque en feuilles.
229 l. dito en poudre.
3126 l. dito en maſſes.
229 l. dito en bois.

11285 livres.

177080 liv. de poivre.
286570 l. de ſalpêtre.
65554 l. de bois rouge.

Chargement du Vaiſſeau le S. Louis, arrivé à l'Orient le 30 Mai 1768.

1060600 livres café de Bourbon.
160000 livres bois d'ébeine.

Chargement du Vaiſſeau l'Outarde, arrivé à l'Orient le 14 Juin 1768.

454000 livres café de Bourbon.
290000 livres bois d'ébeine.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 26 Juillet 1768.*		LYON. *le 19 Juillet.*		BORDEAUX. *le 15 Juillet.*		NANTES. *le 14 Juillet.*	
Amſterdam,	55 ½	Amſterdam,	55 3 8e.	Amſt.	55 ¾	Amſt.	55 3 8e.
Londres,	31 7 8e	Auguſte,	51 ½	Lond.	31. 15 16e	Lond.	32
Hambourg,	175 ½ à ¾	Vienne,	51 ½ ¾	Hamb.	27. 9 16e		
Madrid,	15 6	Londres,	31 ¾	Paris échu,	⅓ p ⅛ p	Flandres,	57 5 8e.
Cadix,	14 18	Livourne,	95 ½ à 5. 8e.	*du 18 Juillet.*		Hambourg,	176 ¾
Livourne,	95 ½	Gênes,	94	Amſterd.	55 ¾	Paris,	¼ p ⅛ p
Lyon,	¾ pe.	Madrid,	75 ¼	Lond.	31. 15 16e		
		Cadix,	75 à 74 ¾	Hamb.	27. 5 8e à 9 16e		
		Paris,	7 8e p.	Paris échu,	⅓ p ⅛ p		
		Marſeille,	1 ½ p				
		Dépot p. A.	1 ⅛				
		Piaſt.	48 12 6				

Prix de quelques denrées à Dunkerque le 10 Juillet 1768.

Le bled blanc de Flandres, 38 ℔ la *raziere.*

L'eau-de vie de Bordeaux, de la Rochelle, de l'Isle de Ré & d'Oleron, 32 ß le *pot.*

L'huile fine de Provence & d'Italie, 55 sols le *pot*; huile commune d'Espagne, de 42 à 46 ß le *pot*; huile de navette, 48 ℔ la *tonne.*

Sel gris de Seudres, 5 ℔ 10 ß la *raziere.*

Sucre blanc de S. Domingue, premiere qualité, 44 ℔ le *quintal*; sucre brut en sorte de la même Colonie, de 25 à 28 ℔; café de la Martinique, de 19 à 20 ß la *livre*; café de S. Domingue, de 16 à 17 ß; indigo cuivré de 5 à 5 ℔ 10 ß.

ÉTAT

Des pieces d'étoffes fabriquées dans les Manufactures d'Abbeville pendant le premier semestre de cette année 1768.

On n'a fabriqué dans cette Ville pendant ce semestre que 5496 pieces d'étoffes de laine estimées 213841 ℔ 4 ß.

En comparant ce premier semestre avec celui de 1767, on trouve une diminution de 51904 ℔ 10 ß.

Les pieces d'étoffes fabriquées sont: baracan blanc ordinaire, 312 pieces; d°. entrefin, 316; d°. fin 296; d°. ordinaire couleur, 268; d°. entrefin, 290; d°. fin, 98; d°. à une demi-aune, 64; d°. à fleurs, 58; turquoises guillochées & à carreaux, 49; serge de rome, gros grain, 45; froc de deures, cinq huit. 58, draps de Vanrobais & Neveux, 850; hequet 1400; veuve Homassel 950; Homassel fils 196.

Métiers battans, 684. Sans travail 234.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 27 Juillet 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	713		*marc.*
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	711		
Ducats à	96	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	12 6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	10	
Piastres	48	10 à 7 ß 6	

SUITE *des Observations de M. Baré de Saint Venant, au Cap, sur l'effet des Pompes de* M. de Linieres.

D'autre part il est dit qu'une grosse pompe de douze pouces de diamêtre a donné six bariques d'eau à la hauteur de 15 pieds dans une minute, à l'aide de sept hommes seulement. Que l'on fasse attention que nous avons ici toutes les données nécessaires pour connoître si cela est possible.

D'abord, *les effets étant proportionnels à leurs causes*, sept hommes qui ont ensemble une force agissante de 175 livres & une vîtesse de 1000 toises par heure, ou 20 pouces par seconde, ne peuvent faire avancer qu'un poids de 175 livres en parcourant le même espace que lui & dans des temps égaux, ainsi, dans le temps que les hommes avanceront 15 pieds, le poids se levera aussi de 15 pieds, qui est la hauteur requise, & il se sera écoulé neuf secondes. L'on voit aisément qu'il y a égalité entre la puissance & la résistance & leurs vîtesses; car 175 livres, effort de la puissance, produisent 175 livres d'effet sur la résistance, & 9 secondes multipliées par 20 pouces, expression de la vîtesse de la puissance, qui est 180 pouces ou 15 pieds, égalent la vîtesse de la résistance, qui a aussi été élevée à la hauteur de 15 pieds dans le même temps. Ainsi l'on peut assurer après les regles & les principes, que non-seulement M. *de Liniere* n'élevera pas par ses pompes à la hauteur de 15 pieds à l'aide de sept hommes, un poids de 3000 d'eau, comme il l'assure, mais encore qu'il faudra qu'il ait trouvé le mouvement perpétuel, pour donner 1166 livres 2 tiers d'eau; car, quelque bonne que soit sa machine, elle ne sçauroit se mouvoir sans frottement, perte de temps, imperfection, &c. J'observe que l'on a coutume de perdre un tiers sur l'effet dans le calcul des machines, par rapport aux frottemens, & je ne compte rien pour cela, parce que la machine peut être assez bonne pour avoir peu de frottement. Voilà ce qu'on ne peut juger sans voir.

J'observe encore que si *M. de Liniere* peut faire donner à sa machine les produits annoncés, il a fait une découverte presque trois fois plus grande que le mouvement

perpétuel, puiſqu'il n'a beſoin, après l'avoir miſe en mouvement, que de diriger 175 livres d'eau à l'endroit où étoient appliqués les hommes; le poids de l'eau étant égal à la force des ſept hommes, produira le même effet, & l'on aura en outre 1833 liv. un tiers d'eau par 9 ſecondes, qui pourront faire agir un moulin à ſucre, arroſer enſuite la terre, & cela ſans avoir beſoin d'aucune force étrangere; il y auroit de l'abſurdité à le croire.

Ceux qui ne ſont pas Méchaniciens ſeront fort étonnés, après avoir vu quelquefois un ſeul homme élever des fardeaux & des maſſes immenſes que l'on réduiſe à ſi peu de choſe la force des hommes: mais qu'ils faſſent attention qu'en méchanique, par quelque adreſſe, par quelque machine que ce puiſſe être, l'on ne gagne jamais rien en force qu'on ne le perde en temps, & que ſi l'on veut qu'un homme enleve ſeul un poids d'un million, il faut qu'il emploie du temps en proportion de l'excès du poids à élever ſur la force. Toutes les machines du monde ſe réduiſent à cela, & il eſt auſſi impoſſible que cela ſoit différemment, qu'il eſt impoſſible, comme je l'ai déjà dit, que deux fois deux ne donnent pas quatre.

Je crois avoir rendu ces démonſtrations aſſez claires pour pouvoir être entendues de tout le monde, & avoir ſuffiſamment démontré combien il eſt impoſſible que les aſſertions qui ſont inſérées dans les affiches du 11 Février dernier, ſoient vraies. Quand je conſidere les avantages immenſes que nous procureroit cette invention, le bruit que feroit dans le monde une découverte preſque trois fois plus grande que le mouvement perpétuel, combien elle feroit honneur à la Nation, combien elle renverſe l'ordre établi par le Créateur de toutes choſes, qui fixa lui-même les loix de la peſanteur & du mouvement, combien elle tient du ſurnaturel & du merveilleux, je ne puis revenir de la ſurpriſe où je ſuis qu'on ait publié des mémoires ſi erronés; quelle que ſoit la cauſe qui y a donné lieu, je ne puis croire que *M. de Liniere* en ſoit l'auteur; il n'eſt pas aiſé de préſumer qu'un homme capable d'inventer une bonne machine puiſſe ſe tromper auſſi fort; il y a lieu de croire qu'il les déſavouera. Le public lui doit trop de reconnoiſſance pour ne pas lui rendre cette juſtice.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Août.
Boſcheron,	6^e.	A.	1
Deſchapelles,	13^e.	t. let.	4
Berthe,	24^e.	A.	1
Hurel,	28^e.	P.	2
De Joantho,	32^e.	M.	1
Drouet,	35^e.	P.	4
D'Eaubonne,	37^e.	A.	3
Aliſſan,	39^e.	A.	2
De la Bretaiche,	40^e.	A.	3
Nau,	41^e.	A.	2
De Fays,	42^e.	A.	2
Lallemant,	49^e.	t. let.	3
Molliere,	51^e.	N.	1
Thevenin,	54^e.	P.	1
Rouillard,	58^e.	A.	4
Bouron,	62^e.	A.	2

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1768.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
Ac. des Indes.		1210	1210
Emp. de la Com.		424	
Prom. à 5 p %.		16	16
Prom. à 4 p %.		40 ½	
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.		902 ½	902 ½
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.		9	
3e. Loterie.		4	
Annuités.	FESTE.	330	335
Coup. d'An.		66	66. 66 ½
Emp. de 50 mil.		38 ½	39
Emp. de 30 mil.		40 ½	40 ½ 40
Col. 1759.			
Canada.		44. 44 ½	44 ½
4^e. L. Epoques		15 ½	15 ½
Nouette.		39	39
Ac. de la caiſſe			1190
CONTRATS.			
tirage de la C.		1^e. 420	2^e. 380. 4^e. 333
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 61.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Juillet 1768, il eſt entré dans dans ce Port 7 Navires François, 8 Anglois faiſant l'encombrement de 498 tonneaux, 7 Hollandois de 488 tonneaux, & 1 Danois de 90 tonneaux; ſçavoir, des François la *Marie Roſe* du Cap & de 140 tonneaux, Capitaine *Jean Baptiſte Julbin*, venant du Cap; le *Printemps* du Port-au-Prince & de 60 tonneaux, Capitaine *Louis Jacques Blondel*; la *Thérèſe* de 200 tonneaux, Capitaine *Louis Frechon*, venant tous deux du Port-au-Prince chargés avec le précédent de 364 bariques de ſucre brut & terré, 90 futailles 78 bariques 37 quarts de café, 99 bariques de tafia, 6 bariques d'indigo & une partie de cuirs & de coton; la *Jeanne* de 150 tonneaux, Capitaine *Guillaume Bouteillé*, venant de Bruges ſur leſt; le *Printemps* de Nantes, de 70 tonneaux, Capitaine *Jean Louis Chauvet*, venant de Cadix avec 38 pieces d'eau de-vie, 34 pieces d'huile, une partie de vin, d'indigo & cochenille; la *Marie Françoiſe* de Caen & de 60 tonneaux, Capitaine *Jean Danjard*, venant de la Rochelle chargé de 74 tonneaux 23 boiſſeaux de ſel; le *Fidele Guillaume* de Libourne & 90 tonneaux, Capitaine *Alexis Caremeau*, venant de Bordeaux avec 19 bariques de ſucre, 70 bariques de ſyrop, une partie de café, cacao & autres marchandiſes; des Anglois, la *Providence*, Capitaine *Benjamin Dowſy*, venant de Sunderland avec charbon de terre; le *Joſeph Marie*, Capitaine *Thomas Fitch*, venant de l'Iſle de Wight chargé de diverſes marchandiſes; le *Dunkerque*, Capitaine *Joſeph Walton*, venant de Londres avec fer, plomb, tabac en feuilles & autres marchandiſes; l'*Amitié*, Capitaine *Guillaume Spier*, venant de Salo chargé de 144 pieces d'eau-de vie & 3 caiſſes de liqueurs; l'*Union*, Capitaine *William Betty*, venant de Londres; la *Ducheſſe de Bucklay*, Capitaine *Jacques Clarck*, venant de Dublin; le *Devoir*, Capitaine *Tedeman Doves*; la *Betſy*, Capitaine *Benjamin Fletens*, venant tous deux de Rocheſter ſur leſt ainſi que les deux précédens; des Hollandois, la *Fortune*, Capitaine *Louis Sablé*, venant d'Oſtende auec vin d'Eſpagne, toile & autres marchandiſes; la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, venant de Fleſſingue avec thé & genievre; la *Dame Helene*, Capitaine *Geert Beerents*, les *Deux Freres*, Capitaine *Jelle Wiebes*; l'*Eſpérance*, Capitaine *Claas Heer*; le *Sapinier*, Capitaine *Reynder Simons*; le *Jeune Groenewont*, Capitaine *Chriſtophe Tenhovren*, venant tous cinq d'Amſterdam chargés d'environ 2000 razieres de froment, 2500 razieres de ſeigle, 230 nattes & quelques autres marchandiſes; la *Fortune*, Capitaine *Chriſtophe Hanſen*, Danois, venant de Fridericſtadt chargé de planches & autres bois de conſtruction.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt parti du même Port dans le même eſpace de temps 8 Navires François faiſant enſemble l'encombrement de 677 tonneaux; 8 Hollandois de 1020 tonn. 7 Anglois de 740 tonneaux & 2 Danois de 284 tonn. ſçavoir, des François le *Prince Edouard* de 180 tonneaux, Capitaine *Pierre Deſtrais*, allant en Guinée chargé de fer, cauris, eau-de-vie, fuſils, poudre & autres marchandiſes; l'*Aimable Louiſe* de Lisbonne, allant à Bayonne; le *Saint Jean* de Saint Valery; la *Jeune Eliſabeth* de Chaillevet; le *Neptune* de l'Abrilduc, allant tous trois à la Rochelle; la *Minerve* de Cherbourg, allant dans ce même Port; la *Tourterelle* de Quimper, allant à Quimper; la *Roſalie*, allant a Nantes ſur leſt comme les ſept précédens. Des Hollandois les *Deux Freres*, Capitaine *Ary Maat*, allant à Terveer; l'*Anna*, Capitaine *Laurent Vanderſtein*; le *Jeune Henri*, Capitaine *Goſſes Hendriks*, allant tous deux à Amſterdam chargés de différentes marchandiſes, mais le dernier ſur leſt; la *Dame Helene*, Capitaine *Hans Rave*, allant à Surinam chargé de briques, carreaux, fromages & diverſes autres marchandiſes; le *Jeune Jelſe*, Capitaine *Jeſſe Obbes Deheer*, allant à Schiedam; la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, allant à Fleſſingue avec futailles vuides comme le précédent; le *Jeune Ulrich*, Capitaine *Sibe Erneſt Sieevooght*, allant à Hambourg avec tabac en carottes & en côtes; le *Dauphin*, Capitaine *Thomas-Mathieu Ockes*, allant à Oſtende avec vin, eau-de-vie, ſyrops & autres marchandiſes; des Anglois le *Prince d'Orange*, allant à Ipſwich chargé d'eau-de-vie; la *Rebecca*; le *Montora*; la *Britannia*, allant tous trois à Lon-

dres ; la *Molly*, allant à Greneſey ; le *Hardwick*, allant à Newcaſtle, la *Fortune*, allant à Sunderland ; des Danois la *Paix*, allant à Saint Martin ; l'*Anne Helene*, allant à Oſteriſe tous ſur leſt.

DE NANTES.

Arrivée *de Navires.*

Du 8 au 15 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port 11 Navires François, ſçavoir, la *Valeur*, Capitaine *Honoré Auger*, venant de Lisbonne avec huile graſſe & cocos ; la *Marie-Françoiſe*, Capitaine *Jean Bayeux*, venant de Bilbao avec fer plat & carré ; le *Bien Aimé*, Capitaine *Joſeph-Honoré Martin*, venant du Bane de Terre-Neuve chargé à la conſignation de *M. Millet* de 5520 morues vertes ; la *Fleur-de-lys*, Capitaine *Gregoire Ardevin*, venant d'Oleron ; l'*Ange Gardien*, Capitaine *Joſeph Merien*, venant de Marennes ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Baval* ; la *Meſſagere*, Capitaine *Jean Barneuf* ; le *Saint Charles*, Capitaine *Thomas Thebaud*, venant tous trois de Redon chargés avec les deux précédens de 96 tonneaux de vin, lattes, plomb en ſaumons, chanvre & fer ; la *Reine Blanche*, Capitaine *Adrien*, venant de Breſt avec 15 caiſſes de citrons ; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Louis Rollando*, venant de Quimper, avec bled noir, cire jaune & fayence ; le *Diligent*, Capitaine *Pierre Buiſſon*, venant de Bayonne avec réſine.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 7 Navires François & 3 Etrangers, ſçav. des François, le *Colibry* de 60 tonneaux, Capitaine *Maugé*, allant en Guinée ; la *Marie Louiſe*, Capitaine *Mathurin Pelletier* ; le *Duc de Bourgogne*, Capitaine, *Nicolas de Lille*, allant tous deux à Dunkerque avec café, coton, ſucre brut & terré, caçao, froment & ſeigle ; l'*Aimable Perrotte*, Capitaine *Pierre Pruneau* ; la *Précieuſe*, Capitaine *Jacques Guiſteau* ; le *Saint André*, Capitaine *André Michaud* ; les *Deux Alexandre*, Capitaine *Adrien Aufry*, allants à Rouen avec froment ; des Etrangers, la *Chriſtine* ; Capitaine *Anders Strandmann*, allant à S. Ubes avec confitures, ſyrop, pruneaux, café & ſucre terré ; le *Boodſchap*, Capitaine *Corris Zylmon*, allant à Amſterdam chargé de ſucre brut ; la *Notre-Dame*, Capitaine *Michel-Antoine de Uſtua*, allant à Saint Sebaſtien avec toile & vinaigre.

DE LA ROCHELLE.

Arrivée *de Navires.*

Du 13 au 16 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port trois Navires François, ſçavoir le *Début*, Capitaine *Tourneur*, venant de Saint Domingue chargé de 4 boucauts 4 bariques 1 quart d'indigo, 80 bariques de ſucre brut, 1 barique de ſucre terré, 23 boucauts 29 bariques 33 quarts de café, 50 balles 13 demi ballos de coton, & deux Navires venant du Grand Banc chargés chacun d'environ 6000 morues vertes qui ont été vendues cap & queue de 17 à 1800 liv. le millier.

DE BAYONNE.

Importation.

Il eſt entré dans ce Port du 20 Juin au 9 Juillet, 10 Bâtimens Eſpagnols, 3 Hollandois & 18 François ; des Eſpagnols 1 venant de Tapias, 2 de Socoa, 2 du Ferol, 3 de Saint Sebaſtien, 4 de Bilbao, 1 de Saint Jean de Luz, 1 de Saint Ander, 1 de Mouros, 1 de Lequeitio & 2 de Louanco, tous ſur leſt à l'exception de 7 milliers & demi de citrons, 100 pierres à Taillandier & 7 balles de diverſes marchandiſes ; des Hollandois, 2 venant de Lisbonne & 1 de Morlaix, tous trois ſur leſt ; des François, 1 venant de Saint Ander, 1 de Socoa & 2 de Lisbonne, tous quatre ſur leſt, 1 de Saint Sebaſtien avec 160 quintaux de fer, 18 barils de vin, 240 pierres à meules & 1 ballot de marchandiſes ; 1 de Marſeille avec 700 caiſſes 6 futailles de ſavon & drogueries, 12 balles de coton & 6 bariques d'huile d'olive ; 1 de Bordeaux avec 76 bariques 3 quarts de ſucre & 1 barique de vin ; 2 de la Perotine, 2 de Saint Gilles, 1 de Douai & 6 des Sables d'Olonne, chargés de 591 muids 92 boiſſeaux de ſel.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 6 Août.

AGRICULTURE.

DE PETERSBOURG, *le 24 Juin 1768.*

L'Impératrice réſolue de connoître l'état où ſe trouve l'agriculture, les fabriques, les mines, *&c.* des Provinces de Ruſſie & de Sibérie, n'a voulu charger de cet examen que des gens *éclairés & inſtruits*. En conſéquence l'Académie a nommé ceux qu'elle croyoit les plus capables de remplir les vues de cette Princeſſe. Ces Sçavants ſeront pourvus de tout ce qui eſt néceſſaire pour leur voyage, & ils ont avec eux des Eleves, des Deſſinateurs & des Domeſtiques, indépendamment d'un certain nombre de Chaſſeurs & de Soldats qui doivent leur ſervir d'eſcorte.

Numa Pompilius s'étoit contenté ſeulement d'adoucir les mœurs de ſes nouveaux ſujets, mais Pierre, ſurnommé *le Grand* à ſi juſte titre, trouva moyen, en civiliſant les Ruſſes, de les former au commerce & à la navigation, & de leur faire aimer les Sciences, les Arts & les Belles-Lettres. Depuis cette heureuſe révolution la Ruſſie a entiérement changé de face, & cet Empire n'offre plus qu'un tableau agréable.

L'illuſtre Princeſſe qui le gouverne aujourd'hui, jalouſe, de porter à ſa perfection un édifice dont Pierre avoit jetté les premiers fondemens, & qui s'étoit élevé inſenſiblement, emploie, tous les inſtans de ſa vie à chercher tous les moyens poſſibles de rendre ſes Etats floriſſants, d'y répandre l'abondance, & de faire le bonheur de ſes peuples. Elle vient en mere tendre & prudente, de leur dicter de ſages loix, qui immortaliſeront à jamais ſon nom, & le rendront cher à la poſtérité. Convaincue que l'agriculture ſeule ne peut faire la richeſſe d'un Etat, malgré le ſyſtême de nos nouveaux Economiſtes, elle veille à tout ce qui concerne le commerce, les manufactures, l'exploitation des mines, *&c.* C'eſt en vain que les Economiſtes ſe ſont flattés que leurs chimeres trouveroient quelque crédit dans le Nord, les peuples de ces contrées ſont trop prudens pour ſe laiſſer ſurprendre par des raiſonnemens que les faits & l'expérience démentent continuellement. La nouvelle doctrine ne tend qu'à favoriſer la ſeule claſſe des propriétaires aux dépens de ceux qui ne le ſont pas, de n'admettre que l'unique commerce de grains, qui deviendroit nul par trop d'abondance, de détruire tout autre commerce, ainſi que les manufactures & les Arts. Quel ſyſtême! Peut-il avoir des Sectateurs? S'il avoit lieu, ce qui n'arrivera jamais, nous retournerions bientôt dans les ſiecles de barbarie, & la France, ce Royaume ſi beau, ſi puiſſant, ſi illuſtre par les ſciences, les arts & par les hommes qu'elle a produits, & qui exiſtent encore de nos jours, ce Royaume, dis-je, n'offriroit plus qu'un peuple de Laboureurs. *Ne quid nimis*, c'eſt la deviſe du ſage.

AVIS.

M. l'*Abbé Soumille*, informé qu'on imite

ſon ſemoir à bras dans pluſieurs Provinces du Royaume, n'avoit pris aucun arrangement pour en conſtruire cette année; cependant on vient coup ſur coup de lui faire pluſieurs demandes, tant pour le Royaume que pour l'Etranger. C'eſt pourquoi il prie les perſonnes qui ſeroient dans la diſpoſition de lui en commettre, de ne pas différer leurs commiſſions, afin de pouvoir être ſervies pour les ſemailles prochaines. Nous regardons comme ſurabondant de répéter ici que cet inſtrument pris ſur les lieux, coute *trente-ſix livres*, & la caiſſe d'embalage pour les endroits éloignés, revient à trois livres: trente-neuf livres en tout. L'adreſſe eſt toujours à M. l'Abbé Soumille, à Villeneuve-les-Avignon. On doit affranchir le port des lettres & de l'argent.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

GRENOBLE.		LILLE.		TOULOUSE.		PERPIGNAN.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. ſ. d		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Briançon.	27 11 3	Aire.	31 10	Albi.	21* 7 6	Foix.	23 7 8
Buis.	30*	Arras.	32 2 6	Alet.			
Creſt.	28 2 6	Bailleul.	31 14 5	Beziers.	27		
Embrun.	23* 8 9	Bapaume.	34 2 1	Carcaſſonne.	23 16 9		
Gap.	26 6 3	Bergues.	33 2 6			Montlouis.	
GRENOBLE.	27 17 1	Bethune.	34 5 8	Caſtelnaudary			
Montelimart.	29 18	Caſſel.	33	Caſtres.	25 17 6		
Romans.	28 2 6	Douay.	31 11 6	Lavaur.	24		
Valence:	27 1 8	Dunkerque.	39*	Limoux.	25 16 10	Pamiers.	23* 2 3
Vienne.	25 18 4	Gravelines.	33 6 1	Montpellier.			
		Heſdin.	32 8 6	Narbonne.	27 18		
		LILLE.	27* 10 7	Niſmes.		PERPIGNAN	29 8 2
		S. Omer.	32 6 10	Pezenas.	30* 1 3		
		S. Pol.		S. Papoul.			
		S. Venant.	36 10	TOULOUSE.	27	Prades.	31* 7 2
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	27 4 7	From. le ſep.	33 15	From. le ſep.	25 17 6	From. le ſep.	26 16 4
Pain la liv.	3 1	Pain la liv.	4 4	Pain la liv.	2 10	Pain la liv.	3 1
Avoine le ſ.	9 7 7	Avoine le ſ.	8 7 4	Avoine le ſ.	10 9 6	Avoine le ſ.	10 11 7
Foin le q.	2 11	Foin le q.	1 10 9	Foin le q.	3 6	Foin le q.	1 13 8
Paille le q.	1 6 2	Paille le q.	1 9	Paille le q.	1 5 6	Paille le q.	17 7

LETTRE

Sur les Vers à ſoie.

MESSIEURS,

La récolte des ſoies a été cette année une des meilleures que l'on ait eue depuis quelque temps: annoncer une bonne réuſſite particuliere, n'offrira donc rien d'extraordinaire & de fort intéreſſant pour les pays où l'éducation des vers à ſoie, fait une branche principale de leur richeſſe; auſſi n'eſt-ce point pour eux que je vais rendre compte

d'une petite éducation ; je n'ai en vue que de tâcher de deſſiller les yeux & exciter l'émulation dans nos Provinces ſeptentrionales, & particuliérement en Bourgogne, où l'on a de la peine à vaincre le préjugé, & à perſuader des avantages que l'on y peut retirer de l'éducation de ces inſectes, quoique d'habiles gens en aient démontré bien clairement toute l'utilité.

Quelques exemples ſeconderont les vues patriotiques de ceux qui ont écrit ſur cette matiere importante, & convaincront peut-être que la récolte des ſoies peut s'entreprendre avec avantage dans nos Provinces ſeptentrionales ; il ſeroit donc à ſouhaiter que ceux qui ont déjà fait quelques entrepriſes dans ce genre, vouluſſent bien en faire part au public par la voie de votre Gazette.

C'eſt une fatalité bien ſinguliere que les erreurs nouvelles ſoient adoptées auſſitôt qu'elles ſont annoncées, & que l'on ait tant de peine à perſuader ce qui eſt bon & utile.

Peut-être que les raiſons qui retardent les progrès que la culture du mûrier pourroit faire dans nos Prov. ſeptentrionales, ſont les mauvaiſes eſpeces qui ſortent des pepinieres publiques où on les diſtribue gratis; ces arbres ne font que languir, on ne les cultive pas d'ailleurs avec tous les ſoins qu'ils exigent, ils ne donnent donc aucun produit ; de-là on conclut qu'ils ne peuvent réuſſir que dans des climats chauds. Il ſeroit donc à deſirer que l'on ne cultivât dans les pepinieres publiques, que l'on établit à grands frais, que les meilleures eſpeces de mûriers, & que l'on n'y délivrât que des arbres d'une bonne venue.

Un Particulier a fait à Avallon en Bourgogne, une plantation de 3000 mûriers, dans un terrein des plus ingrats, & inculte depuis peut-être 5 à 6 ſiecles, il le fait travailler avec tout le ſoin poſſible, auſſi les mûriers donnent-ils les meilleures eſpérances ; il n'a cependant pas l'avantage de la bonté du ſol, ni même de l'expoſition, puiſqu'elle eſt au Nord. Il a fait cette année l'eſſai d'une petite éducation de vers à ſoie, afin de connoître quelle nature de ſoie ſes arbres produiroient. En voici le réſultat.

Il a mis ſa graine dans de l'eau tiede, pour ſéparer la bonne de la mauvaiſe, il a peſé une once poids de marc de la bonne graine, qu'il a mis éclore le 5 Mai ; à la Saint-Jean tous ſes vers étoient finis à la réſerve de quelques traîneurs ; il a eu 126 livres de cocons qui lui ont produit 13 livres 12 onces de ſoie, poids de marc. Il a fait dévuider ſes cocons de cinq à ſix ; ſa ſoie eſt d'une très-belle nature, elle eſt légere, brillante, fort nette & nerveuſe ; enfin, elle égale en beauté la plus belle ſoie de France. Ce produit d'une once de graine paroîtra peut-être fort extraordinaire à beaucoup de perſonnes, je peux cependant les aſſurer qu'il eſt très-exact ; j'obſerverai d'ailleurs, que l'on a employé environ 28 quintaux de feuilles, au lieu de 20 qu'il faut ordinairement pour une once, ce qui prouve qu'il n'a pas péri beaucoup de vers ; au reſte, les procédés dont on s'eſt ſervi dans cette petite éducation, ſont les procédés ordinaires, & que l'on connoît par-tout.

ÉTAT

Des rations qu'on donne aux Matelots François qui vont à la péche de la Morue, par M. Gaudin.

RATION

Que l'on donne par jour & par ſemaine à chaque Matelot employé à la péche de la Morue ſur les côtes du Petit Nord en l'Iſle de Terre-Neuve.

Le biſcuit fait de pure farine de froment, à diſcrétion.

Vin, une bouteille par jour.

Bierre de Pruſſe, à diſcrétion.

Eau-de-vie, un tiers de bouteille par ſemaine.

Beurre, une livre par ſemaine.

Lard, cinq onces tous les dimanches.

Sardine, une chaque jour pour le déjeuner.

Morue fraîche, une par 3 hommes par jour, priſe ſur leur pêche à leur choix.

Par les traverſées.

Une demi-livre bœuf d'Irlande & la ſoupe le ſoir, avec des graiſſes, ou du beurre, ou de l'huile, & toujours des légumes, ſoit pois ou feves, & quand par les mauvais temps la chaudiere ne peut pas bouillir, on donne deux onces de fromage de Hollande.

Les jours maigres on donne des légumes ou de la morue verte ou séche, dans les proportions des autres proviſions.

Ration que l'on donne à ceux qui ſont la pêche au Grand banc de Terre-Neuve.

Le biſcuit à diſcrétion.

Le vin, à raiſon de deux bouteilles par jour, par homme.

Sur le Banc.

L'équipage n'a pour pitance que de la morue fraîche, qui lui eſt donnée à diſcrétion, & des oiſeaux appellés couvers, dont ils pêchent en abondance; cette nourriture leur eſt plus ſaine que toute autre, par la raiſon qu'ils ne ſçauroient porter avec eux aſſez d'eau pour deſſaler les viandes qu'on leur donneroit.

Par les traverſées.

Ils n'ont que du lard à raiſon de cinq onces par jour, parce qu'il faut moins de bois pour cuire cette viande, & moins d'eau pour la deſſaler.

Les jours maigres on leur donne 6 onces & demie de légumes, pois ou haricots, & une demi-livre de morue.

COMMERCE.

DE BORDEAUX, *le 27 Juillet 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

SUcre blanc le quintal, premiere ſorte, 52 à 53 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 50, troiſiéme ſorte, 43 à 45, quatriéme ſorte, 41 à 42, petits ſucres, 39 à 40, communs, 35 à 38, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal. de Léogane, 26 à 32, du Cap, 25 à 31, de Saint-Louis, 25 à 30, de la Martinique, 22 à 26. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 17 ß 3 à 17 ß 6 d., d°. marchand, 17 ß, d°. vieux, 16 ß 6 d. Café S. Domingue, la livre, nouveau fin, 16 ß 6 d. à 16 ß 9 d. d°. marchand, 15 ß 9 d. à 16 ß, d°. vieux 14 à 15 ß 3 d. indigo bleu & violet, la livre, 8 à 8 ℔ 10 ß, mêlé, 6 ℔ 10 à 7 ℔ 10 ß, cuivré fin, 5 ℔ 12 ß, d°. marchand, 5 ℔ 7 à 8 ß, d°. ordinaire, 5 ℔. Coton S. Domingue, le quintal, 115 à 120 ℔, d°. de la Martinique, 110 à 105 ℔, gingembre gris, 22 ℔, canefice, 50 à 60 ℔, cuirs tannés, 50 à 60 ℔, d°. en poil 20 à 35 ℔, rocou, 28 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 9 d. à 13 ß; ſyrop de rafinerie, le quintal, 10 ℔ 10 ß. Eaux de vie, 145 ℔ les 32 veltes, demandées.

LETTRE

D'un Citoyen.

MESSIEURS,

Nous n'avons de bons ouvrages ſur l'Art Militaire, que ceux qui ont été compoſés par des Officiers; ſur la légiſlation & ſur la politique, que ceux que nous devons ou à des Négociateurs, ou à des Magiſtrats, ou enfin à des Avocats. Vos prétendus économiſtes ne penſent pas ſans doute qu'il faut être Négociant conſommé, pour être en état de donner des préceptes utiles ſur le commerce & ſur la finance; leurs ouvrages ſont cependant, ſans qu'ils s'en apperçoivent, une démonſtration très-claire de cette vérité: que penſeriez-vous de moi, Meſſieurs, ſi je me méconnoiſſois aſſez pour entreprendre d'écrire ſur la légiſlation, la médecine, l'horlogerie, parce que j'ai lu avec une attention réflechie quelques ouvrages ſur la légiſlation, la médecine, l'horlogerie, & que mes lectures m'ont mis à portée de converſer avec des Juriſconſultes, des Médecins & des Horlogers, relativement aux objets qui les concernent? Que penſeroient eux-mêmes de leur hardieſſe, vos prétendus Economiſtes, s'ils avoient vu comme moi une aſſemblée de Négocians à qui leurs lumieres avoient acquis la plus grande réputation; (les uns avoient réſidé pluſieurs années en Hollande, les autres en Eſpagne, d'autres à Hambourg, d'autres en Angleterre) s'ils avoient vu, dis-je, des Négocians ne donner qu'en tremblant leur déciſion ſur des queſtions importantes de commerce?

Ils ne ſe rappellent pas ſans doute, qu'il n'arrive que trop ſouvent que les efforts qu'ont fait les perſonnes chargées du maintien de la légiſlation, pour réformer les abus des finances, n'ont fait qu'en augmenter le déſordre.

Vous n'avez peut-être jamais aſſiſté, Meſſieurs, à une conſultation d'Avocats ſur des objets de commerce ou de finance, je vous exhorte fort, ſi l'occaſion s'en préſente, à ne la pas manquer, & vous connoîtrez par vous même combien nos aigles du Bareau ſont ſouvent très-embarraſſés pour conduire des procès de cette nature.

Les prétendus Economiſtes ſont fort éloignés d'imiter la ſage précaution que j'ai vu prendre en pareille occaſion à pluſieurs Avocats, & aux Magiſtrats mêmes chargés de juger de ſemblables queſtions. Vos Economiſtes ſe garderont bien de conſulter d'anciens Négocians, ou des perſonnes occupées de l'adminiſtration des finances, ou de quelques-uns de ſes détails, & de prononcer d'après leur avis.

J'ai lu dans une de vos Gazettes une invitation qu'on fait à ces Meſſieurs de voyager dans l'Europe pour ſe procurer l'occaſion de voir détruire ou confirmer par l'expérience leurs principes; pour être à portée d'en conférer avec des aſſemblées de Négocians Anglois, Hollandois, Hambourgeois, ou de Négocians de toutes les Nations réunies à Cadix; je vous aſſure, Meſſieurs, que s'ils entreprennent jamais ce voyage, j'aurai un vrai plaiſir à les accompagner, ſurtout en Angleterre. Quelle comédie pour les ſpectateurs, ſi la liberté & la franchiſe Angloiſe entroient en lice avec l'enthouſiaſme des prétendus Economiſtes.

On ne ſçauroit trop le répéter à ces Meſſieurs, les oui dire, l'expérience d'autrui ne ſuffiſent point pour mettre un Auteur, quelque ſpirituel qu'il ſoit, en état de comparer des ouvrages ſolides ſur des objets auſſi importants; l'expérience perſonnelle le peut ſeule, & ils ne peuvent l'acquérir qu'en faiſant le voyage que vous leur avez conſeillé.

Il y a tout lieu d'eſpérer qu'ils ne parviendront jamais par leurs belles phraſes à ſurprendre la religion des perſonnes chargées de l'adminiſtration, mais ſi ce malheur devoit arriver, je crois qu'il m'eſt permis de deſirer qu'il arrive bientôt; j'aurai alors la ſatisfaction de voir les Economiſtes confondus, mais non pas déſabuſés par l'expérience.

LETTRE

De M. Ducarne de Trelon.

MESSIEURS,

J'ai paſſé quelque temps en Hollande, & je crois y avoir vu que le défaut de richeſſes foncieres & la néceſſité de commercer, & par conſéquent de calculer & de combiner juſte pour ſe ſoutenir & ſubſiſter, ſont les vraies cauſes de l'induſtrie des Hollandois, ainſi que de leur tranquilité d'eſprit, de leurs lumieres & de l'étendue de leur négoce; de ſorte que je ſuis perſuadé, ſans prétendre en convaincre les autres, que ſi les Hollandois ſont plus négocians, plus ſages, plus éclairés, plus habiles & plus puiſſans que nous en commerce & en richeſſes factices, c'eſt à leur pauvreté fonciere qu'ils en ont obligation; & que s'ils ne ſont pas auſſi généralement que nous, légers & frivoles, c'eſt qu'ils n'ont pas moyen de l'être. Heureuſe pauvreté, qui les tiendra toujours appliqués, & par conſéquent toujours ſages, modeſtes, économes, laborieux, induſtrieux, & par conſéquent encore, toujours riches.

Cette idée que j'ai des Hollandois, ſe confirme tous les jours à mes yeux par des exemples particuliers, en ce que je vois tous les jours des François de la trempe Hollandoiſe, & qui nés ſans biens, ſont ceux qui en acquierent le plus, le conſervent le mieux & en font un meilleur uſage; & qui au ſurplus encore, rendent le plus de ſervices à la Société. Il faut être d'un excellent caractere pour être né avec du bien & valoir quelque choſe.

Ce qui a donné lieu, Meſſieurs, à cette réflexion, c'eſt une note de M. Auffray, dans votre Journal de Juillet 1768, p. 163, par laquelle on voit que ce reſpectable Patriote attribue au climat la tranquillité d'eſprit, la pénétration & les lumieres des Hollandois pour le commerce. J'ai d'autant plus lieu d'en douter, que d'après M. Auffray même, les Hollandois ſont entourrés de voiſins inquiets & d'une diſpoſition diffé-

rente ; d'où il ſemble qu'on peut conclure que ce n'eſt pas le climat qui fait le caractere des Hollandois, non plus que celui des Romains qui ſont à préſent bien différents de ce qu'ils étoient autrefois.

J'ai cru, Meſſieurs, devoir contredire l'idée de Monſieur Auffray à cet égard, non-ſeulement parce que je ne la crois pas fondée, mais encore parce qu'il me paroît dangereux de l'accréditer, ce ſeroit autoriſer en quelque façon notre inapplication & notre légereté, qui n'ont déjà que trop de cauſes & d'alimens.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 30 Juillet 1768.*

	℔	ß		
Or de Portugal, à . .	713 à 712			marc.
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	710			
Ducats à	96	10		once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	15		
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .	52	10		
Piaſtres . .	48 7ß	6 à 48	10	

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 3 Août 1768.*		BORDEAUX. *le 22 Juillet.*		LYON. *le 27 Juillet.*	
Amſterdam, .	55 ½	Amſt.	55 ¾ à 11 16e	Amſterdam,	55 3 8e.
Londres, .	31. 15 16e	Lond. . .	31 7 8e	Auguſte, .	51 ½
Hambourg, .	175 ¼	Hamb.	27. 5 8e 9 16e	Vienne, .	51. 5 8e.
Madrid, . .	1 15 1	Paris échu,	½ p 0/0 p	Londres,	31. 13 16e
Cadix, . .	14 18			Livourne,	95. 5 8e.
Livourne, . .	95 ¼	*du 25 Juillet.*		Gênes, . . .	93 ¼
Lyon, . . .	½ pe.	Amſterd.	55. 9 16e à ½	Madrid, . . .	75
		Lond. . .	31 7 8e	Cadix, . . .	74 ¾
		Hamb.	27. 9 16e à ⅓	Paris, . .	7 8e p.
		Paris échu,	⅓ p 0/0 p.	Marſeille, . .	1 ¼ p
				Dépot p. A. .	1 p 0/0
				Piaſt. .	48 12 6

FINANCES.

Suite de l'Édit du Roi donné à Marly au mois de Juin 1768, portant établiſſement de dix nouvelles parties de Rentes, & création de vingt Offices de Payeurs, & de vingt Offices de Contrôleurs deſdites Rentes.

ARTICLE QUATRE.

LEs Acquéreurs deſd. Offices de Payeurs & de Contrôleurs, ſeront tenus de payer ès mains du Tréſorier de nos revenus caſuels, ſuivant le rôle qui en ſera arrêté en notre Conſeil, ſçavoir deux cent mille livres pour chacun Office de Payeur des rentes, & cinquante-trois mille livres pour chacun Office de Contrôleur ; voulons qu'au moyen du payement de ladite finance, ils jouiſſent à l'avenir ; ſçavoir, les Payeurs de dix mille livres de gages effectifs par chacun an, & les Contrôleurs de deux mille ſix cent cinquante livres auſſi de gages effectifs par chacun an pour chacun Office, & qu'ils jouiſſent en outre des taxations & droits d'exercice dont jouiſſent actuellement les autres pourvus de ſemblables Offices.

V. Ceux qui acquérront avant le premier Octobre prochain leſdits Offices de Payeurs & de Contrôleurs des rentes, jouiront, à compter du premier Juillet prochain, des gages que nous leur avons attribués par le

précédent article, encore que leurs quittances de finance ſe trouvent datées & expédiées poſtérieurement : & ceux qui ne les acquérront qu'après ledit jour premier Octobre prochain, ne jouiront deſdits gages que du jour de la date de leur quittance de finance ; à l'égard des taxations & droits d'exercice, ils en jouiront, à compter du premier Janvier 1769 ; deſquels gages, taxations & droits d'exercice, le fonds ſera aſſigné ſur les Aydes & Gabelles, & cinq groſſes Fermes ; l'emploi en ſera fait dans les états de diſtribution des rentes qui s'arrêtent tous les ans en notre Conſeil, & la dépenſe paſſée & allouée dans les comptes deſdits Payeurs ſans difficulté ; ſçavoir, pour les Payeurs par leurs mains, & pour les Contrôleurs, ſur leurs ſimples quittances.

V I. Leſdits Payeurs compteront tous les ans en notre Chambre des Comptes, en la maniere accoutumée, & par un ſeul & même compte pour chacune deſdites Parties, leſquels comptes ils dreſſeront ou feront dreſſer ſuivant la faculté qui en a été donnée aux Payeurs des rentes dudit Hôtel de Ville, & dans laquelle ils ont été maintenus par les Édits des mois d'Août 1707, & Février 1716 ; & à l'égard deſdits Contrôleurs, ils ne ſeront aſſujettis à faire qu'un contrôle de toutes les rentes diſtribuées dans leſdites Parties, & le remettront en notre Chambre des Comptes à la fin de chaque exercice en la maniere ordinaire, ſans qu'ils ſoient tenus de les fournir ailleurs ; leur accordons auſſi la faculté de contrôler les uns pour les autres, conformément à la Déclaration du 19 Mars 1708.

V I I. Diſpenſons leſdits Payeurs & Contrôleurs & leurs ſucceſſeurs, de faire enregiſtrer en notre Chambre des Comptes & au Bureau des finances, les quittances de finance qui leur ſeront délivrées par le Tréſorier de nos revenus caſuels, dérogeant à cet effet à toutes diſpoſitions contraires.

V I I I. Accordons auxdits Payeurs & Contrôleurs le droit d'hérédité de leurs Offices, en conformité des articles X, XII, VI & V des Édits des mois de Juin 1714, Février 1716, Décembre 1726, Mars 1735 & Janvier 1743 ; voulons qu'ils jouiſſent, eux, les vétérans & leurs veuves, du droit de *committimus* en nos grande & petite Chancelleries, de celui de Franc-ſalé, de l'exemption du dixiéme, des vingtiémes & deux ſols pour livre du dixiéme de leurs gages, taxations & droits d'exercice, & généralement de tous les autres droits, titres, fonctions, privileges, franchiſes, prérogatives & exemptions dont jouiſſent les Payeurs & Contrôleurs des ſoixante-quatre parties des rentes ci-devant établies, & à eux attribuées par différens Édits, Déclarations & Arrêts de notre Conſeil, le tout de la même maniere que s'ils étoient plus amplement ſpécifiés par notre préſent Édit.

I X. Les gages, taxations & droits d'exercice deſdits Payeurs & Contrôleurs ſeront ſeulement aſſujettis au Dixiéme d'amortiſſement, établi par notre Édit du mois de Décembre 1764, ſuivant les rôles qui en ſeront arrêtés en notre Conſeil, ainſi & de la même maniere qu'il en eſt uſé pour les Payeurs & Contrôleurs des rentes ci-devant établis.

X. Ceux qui prêteront leurs deniers pour la finance ordonnée par notre préſent Édit, être payée par les acquéreurs deſdits Offices de Payeurs & Contrôleurs des rentes, auront privilege ſpécial & primitif ſur leurs Offices, gages, taxations & droits d'exercice y attribués ; à l'effet de quoi Nous permettons aux acquéreurs deſdits Offices de les affecter & hypothéquer, & d'en faire toutes les déclarations néceſſaires dans les quittances de finance de leurſdits Offices ; comme auſſi voulons que dans les emprunts qu'ils feront, ils puiſſent ſtipuler, au profit de leurs prêteurs, l'exemption des dixiéme d'impoſition & d'amortiſſement, vingtiémes & deux ſols pour livre du dixiéme. Si donnons en mandement. *&c.*

Regiſtré du très-exprès commandement du Roi, porté par ſes Lettres de Juſſion des 14 & 24 Juillet préſent mois, oui & ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur ; & ſera le Roi très-humblement ſuppliè de regarder l'enregiſtrement que ſon Parlement fait de ſon Édit de création de Payeurs & Contrôleurs des Rentes, comme une preuve de ſa reſpectueuſe obéiſſance,

& que ſon Parlement ne peut ſe diſpenſer de repréſenter ſans ceſſe audit Seigneur Roi, que la maſſe des dettes d'un côté, celle des impoſitions de l'autre, ſont ſi conſidérables, qu'il n'eſt plus poſſible de penſer à augmenter ni l'un ni l'autre, & qu'il ne peut reſter de reſſource que dans l'économie; qu'il eſt indiſpenſable qu'elle ſoit portée au point de mettre ledit Seigneur Roi en état de ſoulager ſes Peuples, & que cette économie ſoit aſſez publique, pour ranimer leur confiance & ſoutenir leurs eſpérances. Et copies collationnées envoyées aux Bailliages, &c.

ARRÊT DE LA COUR DES AIDES,

Du 23 Juin 1768,

Qui confirme une Sentence de l'Élection de Châteaudun, par laquelle *Joſeph Lebas*, Collecteur de la ville de Cloye pour l'année 1766, a été condamné à être blâmé pour prévarications par lui commiſes pendant ſa collecte, & en cent livres d'amende envers le Roi.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Verſailles le 8 Juillet 1768.

Qui ordonnent l'exécution de l'Édit du mois de Décembre 1764, des Arrêt & Lettres patentes du 21 du même mois, & des Déclarations du Roi des 21 Juin 1765 & 11 Mars 1766 : En conſéquence, que les Propriétaires des Contrats & Effets ſuſceptibles d'être liquidés à un denier au-deſſus du denier Vingt, qui n'ont point ſatisfait à ce qui a été preſcrit par la Déclaration du 11 Mars 1766, ne pourront être admis, ſous quelque prétexte que ce ſoit, à demander leur liquidation & rembourſement ſur un pied plus fort que le denier Vingt.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du 7 Juillet 1768,

Qui autoriſe les Bureaux diocéſains juſqu'à ce que la prochaine aſſemblée générale du Clergé y ait pourvu, à répartir ſur les Curés & Vicaires, tant perpétuels qu'amovibles, auxquels il ſera donné des ſupplémens de portions congrues en conſéquence de l'Édit du mois de Mai dernier, les impoſitions dont il ſera juſte de décharger les gros Décimateurs, relativement à la diminution de leurs revenus, opérée par ces ſupplémens.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Août.
Goſſey,	12^e.	A.	6
Marſollier,	14^e.	A.	9
De Tournieres,	15^e.	A.	9
Maigret,	21^e.	P.	9
De la Rue,	22^e.	C.	6
Rouſſeau,	26^e.	A.	11
Baroy,	27^e.	A.	12
Guidy,	34^e.	C.	12
Bardin,	36^e.	t. l.	6
De Lauge,	48^e.	A.	11
De la Rue fils,	50^e.	A.	6
Philippes,	52^e.	t. let.	9
Patu,	56^e.	C.	12
Cadeau,	57^e.	A.	11

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1768.	*Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*
Ac. des Indes.	1207 ½	1205	1207 ½
Emp. de la Com.	424	424	
Prom. à 5 p %.			
Prom. à 4 p %.	40 ½	40 ½	40 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	902 ½	902 ½	905
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	8 ½	8 ½	8 ½
3^e. Loterie.	3 ½	3 ½ 3	3 1770
Annuités.	334	335	335
Coup. d'An.	67	66 ½	66 ½
Emp. de 50 mil.	39	39	39 38 ½
Emp. de 30 mil.	40 ½	40 ½	40 ½
Col. 1759.			
Canada.	45	45	45
4^e. L. Epoques.	16	16. 15 ½	15 ½ 12^e. 20 ½
Nouette.	38 ½	38 ½	38 ½
Ac. de la caiſſe.	1185		1185
CONTRATS.			
tirage de la C.	3^e. 349 4^e. 332		1^e. 418. 2^e 380
	5^e. 332		4^e 330
Bretagne.			